

POINT DE SITUATION

26 JUIN
2020

> LA SURVEILLANCE DE L'ÉPIDÉMIE (sources : SpF et SI-DEP-système d'information de dépistage)

La surveillance individuelle

- La Martinique compte aujourd'hui **242 cas confirmés** (+6 par rapport au 19 juin).

La surveillance en ville

Entre le 15 et le 21 juin, on enregistre :

- SOS Médecins : 2 consultations pour suspicion Covid-19 contre 1 au cours de la semaine précédente **> en augmentation.**
- Réseau Sentinelles : comme les 3 semaines précédentes, aucune consultation pour suspicion Covid-19 **> stable.**

La surveillance à l'hôpital

- **5 patients issus d'évacuations sanitaires de Guyane et d'Haïti sont hospitalisés en réanimation (+2).**

Le contact-tracing

Depuis la levée du confinement, 52 cas ont été confirmés. Parmi ces cas confirmés, 45 présentent une notion de voyage et 2 sont en cours d'investigation.

La surveillance virologique

- Depuis le début de l'épidémie, 10 434 personnes ont été testées.

> ÉVOLUTION DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES VOYAGEURS

Le protocole sanitaire pour accéder au territoire de la Martinique évolue progressivement pour s'adapter à la situation sanitaire mais la vigilance et le civisme de chacun restent essentiels.

Depuis le 22 juin, les motifs impérieux de déplacements sur le territoire sont levés.

Jusqu'au 10 juillet (date de la fin de la Loi sur l'état d'urgence sanitaire) tous les voyageurs sont invités à effectuer un 1^{er} test PCR 72h avant leur départ de Paris.

Les voyageurs présentant un test avec un résultat négatif voient leurs formalités aéroportuaires s'alléger et leur quarantaine réduite à 7 jours. A l'issue de cette quarantaine, ils doivent faire un 2nd test.

A partir du 10 juillet, la réalisation du test PCR 72h avant le départ de l'hexagone deviendra obligatoire et la quarantaine sera supprimée.

Le respect de ces dispositifs d'accueil des voyageurs est primordial pour protéger la santé des Martiniquais.